

**RÉSOLUTION DE L'ICCAT EN VUE DE STANDARDISER LA PRÉSENTATION DES  
INFORMATIONS SCIENTIFIQUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DU SCRS ET DANS LES  
RAPPORTS DÉTAILLÉS DES GROUPES DE TRAVAIL**

*NOTANT* que la présentation à la Commission de l'information scientifique dans le rapport annuel du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) peut varier d'un stock à l'autre ;

*SOULIGNANT* l'importance de standardiser la présentation des informations scientifiques afin que la Commission puisse s'en approprier et les utiliser plus facilement ;

*RAPPELANT* les recommandations de la réunion d'experts visant à mettre en commun les meilleures pratiques sur la formulation de l'avis scientifique de Kobe II et les recommandations de Kobe III, en particulier sur le développement des activités de recherche visant à mieux quantifier l'incertitude et mieux comprendre la façon dont cette incertitude est reflétée dans l'évaluation des risques inhérente à la matrice de stratégie de Kobe II ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES  
THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE CE QUI SUIT :

1. En appui à l'avis scientifique du SCRS, les résumés exécutifs inclus dans le rapport annuel du SCRS, qui présentent les résultats des évaluations de stocks devraient, si possible, inclure :
  - i) Une déclaration décrivant la solidité des méthodes appliquées pour évaluer l'état des stocks et pour formuler l'avis scientifique. Cette déclaration devrait se concentrer sur les approches de modélisation et sur des postulats.
  - ii) Trois matrices de Kobe, conformément au format figurant au **Tableau 2** de l'Annexe :
    - (a) Une matrice de stratégie de Kobe II indiquant la probabilité de  $B > B_{PME}$  pour différents niveaux de prise sur plusieurs années.
    - (b) Une matrice de stratégie de Kobe II indiquant la probabilité de  $F < F_{PME}$  pour différents niveaux de prise sur plusieurs années.
    - (c) Une matrice de stratégie de Kobe II indiquant la probabilité de  $B > B_{PME}$  et  $F < F_{PME}$  pour différents niveaux de prise sur plusieurs années.
    - (d) Les matrices de stratégie de Kobe II que doit élaborer le SCRS devraient mettre en lumière, dans un format similaire à celui indiqué au **Tableau 2** de l'Annexe, une progression de probabilités de plus de 50%, et dans la gamme de 50-59 %, 60-69 %, 70-79 %, 80-89 % et  $\geq 90$  %.
    - (e) Lorsque la Commission se sera prononcée sur des niveaux de probabilité acceptables pour chaque stock et les aura communiqués au SCRS, ce dernier devra élaborer et inclure, dans le rapport annuel, les matrices de stratégie de Kobe II en utilisant un codage en couleur correspondant à ces seuils.
  - iii) Une déclaration concernant la fiabilité des projections à long terme.
  - iv) Un diagramme de Kobe illustrant :
    - (a) des points de référence de gestion exprimés comme  $F_{ACTUEL}$  sur  $F_{PME}$  (ou un indice approchant) et comme  $B_{ACTUEL}$  sur  $B_{PME}$  (ou un indice approchant) ;
    - (b) l'incertitude estimée entourant les estimations actuelles de l'état des stocks ;

(c) la trajectoire de l'état des stocks.

conformément au format figurant à la **Figure 1** de l'Annexe.

- v) Un diagramme circulaire récapitulant l'état des stocks montrant la proportion des sorties du modèle qui se trouvent à l'intérieur du quadrant vert du diagramme de Kobe (non surpêché, pas de surpêche), du quadrant jaune (surpêché ou surpêche) et du quadrant rouge (surpêché et surpêche), conformément au format illustré à la **Figure 2** de l'Annexe.
- vi) Une indication des approches de modélisation utilisées par le SCRS pour réaliser l'évaluation des stocks devra être spécifiée dans la légende et dans le texte correspondant accompagnant la présentation des matrices et des diagrammes.
- vii) Des déclarations, si nécessaire, reflétant les différentes opinions exprimées au sujet de l'avis scientifique du SCRS pendant le processus d'approbation.

2. Le diagramme de Kobe, décrit au paragraphe 1, devrait refléter les incertitudes entourant les estimations de la biomasse relative ( $B_{\text{ACTUEL}}$  sur  $B_{\text{PME}}$  ou son indice approchant) et de la mortalité par pêche relative ( $F_{\text{ACTUEL}}$  sur  $F_{\text{PME}}$  ou son indice approchant), sous réserve que le SCRS ait convenu de méthodes statistiques conçues à cette fin et que des données suffisantes existent pour le faire.
3. Le SCRS devrait examiner les recommandations et les modèles pour les matrices de stratégie, les diagrammes et les diagrammes circulaires de Kobe II, tels que définis dans la présente résolution, et il devrait conseiller la Commission sur d'éventuelles améliorations.
4. Si la Commission adopte des points de référence alternatifs, tels que des points limites de référence associés à l'approche de précaution, le SCRS devrait également fournir, dans son rapport annuel, des versions des éléments décrits aux paragraphes 1 et 2 calculés par rapport à ces points de référence alternatifs et suivant le format spécifié dans les mêmes paragraphes.
5. Le SCRS devrait indiquer, dans son rapport annuel, les cas où les approches de modélisation utilisées pendant l'évaluation et/ou la limitation des données n'ont pas permis l'élaboration des éléments susmentionnés.
6. Les matrices de stratégie de Kobe II sont destinées à refléter les connaissances, par les scientifiques, des incertitudes associées aux estimations de leurs modèles. C'est pourquoi, lorsque les modèles et/ou les données ne suffisent pas pour quantifier ces incertitudes, le SCRS devrait envisager des moyens alternatifs de les représenter de manière utile pour la Commission.
7. Lorsque, en raison des limitations des données, le SCRS est dans l'incapacité d'élaborer des matrices de stratégie de Kobe II et des diagrammes associés ou d'autres estimations de l'état actuel des stocks par rapport à des points de référence, le SCRS devrait formuler son avis scientifique sur les indicateurs des pêcheries dans le contexte des normes de contrôle de la ponction, si la Commission les a auparavant approuvées.
8. Le SCRS devrait également inclure dans son rapport annuel tout autre tableau et/ou graphique qu'il jugera utile pour formuler un avis à la Commission.
9. La Commission encourage le SCRS à inclure également, dans les rapports détaillés, si possible, les éléments additionnels suivants :
  - i) un tableau de classification portant sur la complétude et la qualité des données dans le format décrit au **Tableau 1** de l'Annexe ;
  - ii) des informations sur les prises accessoires des différents segments de flottilles et de pêcheries, ainsi que d'autres considérations écosystémiques.

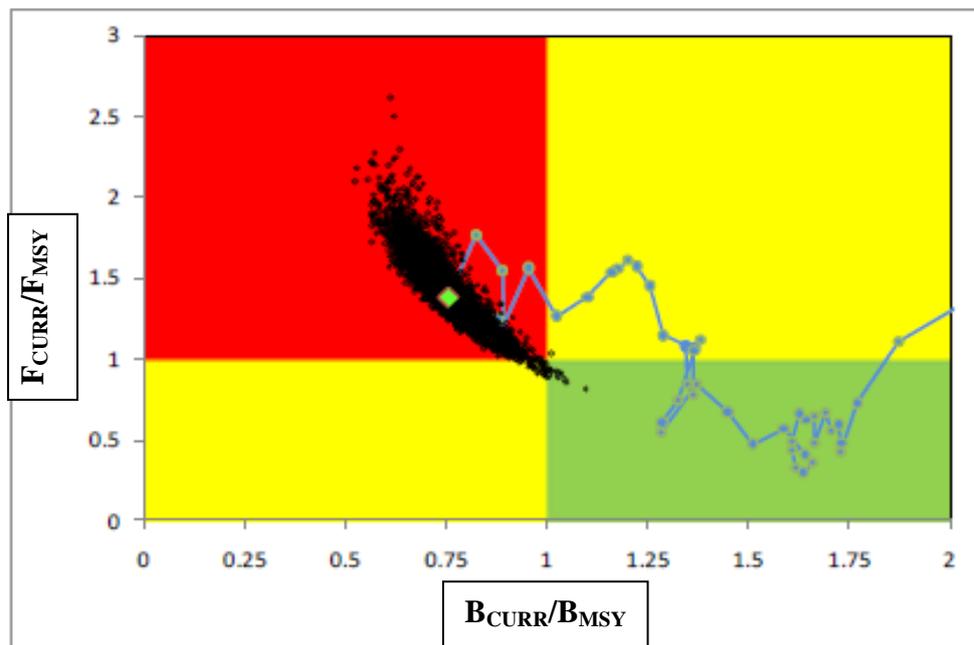
### Modèles potentiels pour les matrices de stratégie, les diagrammes et les diagrammes circulaires de Kobe II

**Tableau 1.** Format potentiel pour classifier la complétude et la qualité des données, tel qu'il apparaît dans le rapport annuel de 2011 du SCRS.

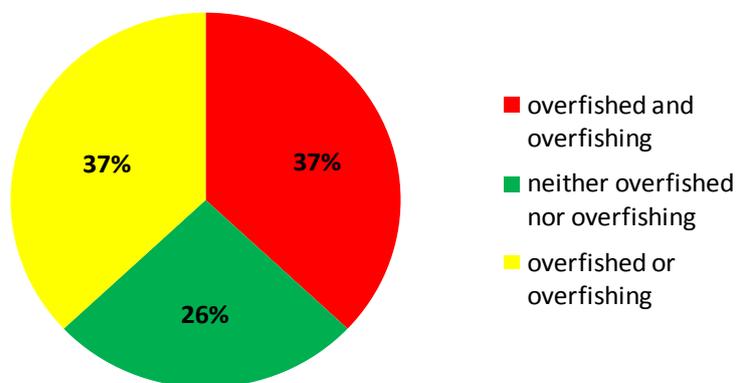
1 CP	EU.España	LL	T1	3810	4013	4554	7100	6315	7431	9712	11134	9600	5696	5736	6506	6351	6392	6027	6948	5519	5133	4079	3993	4581	3967	3954	4585	5373	5511	5446	5564	4366	4949	4147	5249	34,52%	34,52%	1			
1 CP	EU.España	LL	T2																																				1		
2 CP	U.S.A.	LL	T1	5015	3986	5271	4510	4666	4642	5143	5164	6020	5855	4967	4399	4124	4044	3960	4452	4015	3399	3433	3364	3316	2498	2598	2757	2591	2273	1961	2474	2405	2691	2525	3286	21,61%	56,13%	2			
2 CP	U.S.A.	LL	T2																																				2		
3 CP	Canada	LL	T1	1794	542	542	960	465	550	973	876	874	1097	819	953	1487	2206	1654	1421	646	1005	927	1136	923	984	954	1216	1161	1470	1238	1142	1115	1061	1166	1176	7,73%	63,86%	3			
3 CP	Canada	LL	T2																																				3		
4 CP	EU.Portugal	LL	T1				7	15	448	984	612	292	463	757	497	1950	1573	1593	1702	902	611	559	536	480	631	697	1319	900	949	778	741	604	1054	912	6,00%	69,86%	4				
4 CP	EU.Portugal	LL	T2																																				4		
5 CP	Japan	LL	T1	1167	1315	1755	537	665	921	807	413	621	1572	1051	992	1064	1126	933	1043	1494	1218	1391	1089	759	567	319	263	575	705	656	889	935	778	1047	892	5,87%	75,73%	5			
5 CP	Japan	LL	T2																																				5		
6 NCO	NEI (ETRO)	LL	T1																																				6		
6 NCO	NEI (ETRO)	LL	T2																																				6		
7 CP	EU.España	GN	T1																																				7		
7 CP	EU.España	GN	T2																																					7	
8 NCC	Chinese Taipei	LL	T1	134	182	260	272	164	152	157	52	23	17	269	577	441	127	507	489	521	509	286	285	347	299	310	257	30	140	172	103	82	89	88	292	1,92%	83,66%	8			
8 NCC	Chinese Taipei	LL	T2																																					8	
9 CP	EU.Portugal	SU	T1																																					9	
9 CP	EU.Portugal	SU	T2																																					9	
10 CP	Maroc	LL	T1	136	124	91	125	79	137	178	192	195	219	24	92	41	27	7	28	35	239																			10	
10 CP	Maroc	LL	T2																																						10
11 CP	EU.España	UN	T1																																					11	
11 CP	EU.España	UN	T2																																					11	
12 CP	Senegal	LL	T1																																					12	
12 CP	Senegal	LL	T2																																						12
13 CP	Canada	HP	T1																																						13
13 CP	Canada	HP	T2																																						13
14 CP	China P.R.	LL	T1																																						14
14 CP	China P.R.	LL	T2																																						14
15 CP	Brasil	LL	T1																																						15
15 CP	Brasil	LL	T2																																						15
16 CP	Trinidad and Tobago	LL	T1																																						16
16 CP	Trinidad and Tobago	LL	T2																																						16
17 CP	Senegal	UN	T1																																						17
17 CP	Senegal	UN	T2																																						17
18 NCO	NEI (MED)	UN	T1																																						18
18 NCO	NEI (MED)	UN	T2																																						18
19 CP	U.S.A.	GN	T1																																						19
19 CP	U.S.A.	GN	T2																																						19
20 CP	Maroc	GN	T1																																						20
20 CP	Maroc	GN	T2																																						20
21 CP	EU.France	UN	T1																																						21
21 CP	EU.France	UN	T2																																						21
22 CP	EU.France	TW	T1																																						22
22 CP	EU.France	TW	T2																																						22
23 NCO	Grenada	LL	T1																																						23
23 NCO	Grenada	LL	T2																																						23
24 CP	Korea Rep.	LL	T1																																						24
24 CP	Korea Rep.	LL	T2																																						24
25 CP	Belize	LL	T1																																						25
25 CP	Belize	LL	T2																																						25
26 CP	EU.France	GN	T1																																						26
26 CP	EU.France	GN	T2																																						26
27 CP	U.S.A.	HL	T1																																						27
27 CP	U.S.A.	HL	T2																																						27
28 CP	EU.Ireland	GN	T1																																						28
28 CP	EU.Ireland	GN	T2																																						28
29 CP	FR.St Pierre et Miquelon	LL	T1																																						29
29 CP	FR.St Pierre et Miquelon	LL	T2																																						29

**Tableau 2.** Format d'une matrice de stratégie de Kobe II indiquant la probabilité de  $B > B_{PME}$  ou  $F < F_{PME}$  ou  $B > B_{PME}$  et  $F < F_{PME}$  à différents niveaux de limites de captures et à différentes années.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0	25%	51%	70%	78%	84%	87%	89%	91%	92%	93%
250	24%	48%	66%	76%	81%	85%	87%	89%	90%	92%
500	24%	45%	63%	73%	78%	82%	85%	87%	89%	90%
750	24%	43%	59%	69%	75%	79%	82%	84%	86%	87%
1000	24%	40%	54%	65%	71%	75%	78%	81%	82%	84%
1250	24%	37%	49%	59%	66%	70%	73%	76%	78%	80%
1500	23%	35%	45%	53%	59%	64%	67%	70%	72%	74%
1750	23%	32%	40%	46%	51%	55%	58%	61%	64%	65%
2000	23%	29%	35%	39%	43%	45%	47%	49%	51%	53%
2250	22%	26%	29%	31%	33%	34%	36%	36%	37%	38%
2500	20%	21%	22%	22%	22%	21%	21%	21%	21%	21%



**Figure 1.** Exemple d'un diagramme de Kobe présentant la trajectoire de l'état du stock (les intervalles autour de la biomasse relative et de la mortalité par pêche relative seront inclus, si disponibles.).



**Figure 2.** Exemple de diagramme circulaire récapitulant l'état des stocks présentant la proportion des sorties du modèle qui se trouvent dans chaque quadrant du diagramme de Kobe.